

## La règle, c'est le règlement



*Destiny par Thoè (UK)*

En Norvège, un bateau peut rester un an. Il peut prolonger d'un an avec l'accord des douanes. Après, il doit payer la TVA sur la valeur du bateau. La solution est de quitter le territoire après avoir fait un check-out et de revenir faire un nouveau check-in. Comme preuve d'avoir quitté le territoire, un aller-retour à Svalbard convient (territoire norvégien). Plus original, on pourrait faire un check-out, tirer un bord jusqu'à être en dehors des limites territoriales (c'est pas long), prendre une photo du GPS et revenir... faire le check-in pour remettre le compteur annuel à zéro.

Thoè est resté en Islande sans formalités particulières de juin 2013 à août 2016. En 2015, il était allé à Jan Mayen (territoire norvégien) mais sans faire de check-in/out. En 2016, Halldor avait conseillé de faire un check-in/out lors de l'escapade au Groenland, ce qui fut fait. Cette année, un fonctionnaire des douanes d'Husavik, particulièrement revêché, nous avait accueillis du haut de son autorité en disant : vous ne pouvez pas rester plus d'un an, sans quoi il faut... payer... Effectivement, sur le site des douanes, un règlement de 2003 stipule qu'une *voiture/navire* ne peut rester qu'un an en Islande sans payer de droits d'importation.



*Thoè par Destiny*

Isafjordur, le 31 juillet. Le Cap' vient de faire venir l'employé des douanes islandaises. Contrairement au triste personnage d'Husavik, il mérite d'être qualifié d'employé plutôt que de fonctionnaire (obtus). Après avoir décrit clairement, sans faux-fuyant et sans tentative de dissimulation, la situation de Thoè, la vraie vérité est apparue. Il y a quelques années, la loi de 2003 a été revue et corrigée, mais une erreur s'est glissée dedans ! Preuve que la perfection absolue n'est pas de ce monde. Sur un bateau presque parfait, quand on tente d'améliorer quelque chose, on provoque toujours par ricochet une dégradation ailleurs. Si dans une entreprise, on vire un paresseux ou un rouspéteur, celui-ci est immédiatement remplacé par un ex-employé précédemment sans histoire.

Il faut nécessairement que quelques pour cent du staff se mettent hors des lignes. Dans la nouvelle loi, le législateur islandais a oublié de mettre */navire* à la suite de *voiture*. Il y a donc un vide réglementaire concernant les bateaux. Notre douanier-modèle, compréhensif et non caractériel, a donc confirmé qu'il ne pouvait en aucun cas se prévaloir de quoi que ce soit pour empêcher Thoè de passer un hiver de plus à Isafjordur.

Par contre, il n'a pas caché sa rogne ou sa hargne concernant deux bateaux appartenant à des natifs d'Isafjordur, l'un battant pavillon hollandais, l'autre britannique. Dans les deux cas, leur propriétaire se réfugie derrière la même loi pour ne pas payer les droits d'importation de leur voilier. Preuve que le douanier d'Husavik mène un combat monétaire similaire à celui de mes copains d'Isafjordur, chacun essayant de profiter à son avantage de la réglementation, quitte à l'interpréter de façon perverse.

Après, l'on trouve que les réglementations ne sont pas logiques, normales, ou que sais-je encore ! L'esprit de la Loi n'est pas le même pour ceux qui la font (les chats) et ceux qui sont censés la respecter (les souris).